LA LETTRE DES ENR N°29

Un avis éclairant sur l'actualité du Photovoltaïque et des Pompes à Chaleur.

Novembre 2026

GPPEP™
Groupement des Particuliers Producteurs d'Electricité Photovoltaïque
Tel : 06 52 33 52 65

Édito du Président : Face aux turbulences, cap sur l'autonomie et la solidarité

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous le ressentez tous, comme moi : une ambiance délétère s'est installée en France depuis quelques mois et la filière du photovoltaïque résidentiel, plus globalement des Énergies Renouvelables, n'y échappe pas. Nous faisons face à une baisse brutale du soutien à la filière, une diminution des quotas pour le gros photovoltaïque et l'éolien, et même le « petit » photovoltaïque résidentiel est désormais touché.

L'État n'a plus d'argent. Au GPPEP, comme de nombreux citoyens, nous l'avions anticipé. Diminuer les subventions n'est pas nécessairement une mauvaise chose : cela fera disparaître, nous l'espérons enfin, les éco délinquants et permettra de lancer de manière durable les circuits courts de l'énergie que nous préconisons depuis toujours.

Nous ne prétendons pas être les meilleurs au GPPEP, mais nous sommes des **citoyens producteurs**, ce qui est bon pour nous est bon pour l'ensemble des citoyens.

Nos axes prioritaires pour l'énergie de demain

Dans ce paysage énergétique en pleine mutation, l'association continue de guider et protéger les particuliers. Nous privilégions plus que jamais les solutions de maîtrise de l'énergie et de souveraineté individuelle et collective :

- **L'autoconsommation avec stockage :** pour maximiser la part d'énergie consommée directement sur place et réduire la dépendance au réseau.
- **L'autoconsommation collective :** pour partager localement une énergie propre et renforcer les liens de solidarité au niveau des quartiers et communes.
- **La domotique et la gestion intelligente :** pour piloter automatiquement les usages électriques de nos maisons et réduire nos factures au juste coût.

Bilan de l'année : Un travail colossal des bénévoles

Au cours de cette année, le GPPEP a une fois de plus démontré toute sa valeur sur le terrain :

- **Accompagnement et défense :** Des centaines de futurs producteurs conseillés avant signature, et un soutien juridique indispensable apporté aux victimes de démarches frauduleuses ou d'éco délinquance.
- **Guides et pédagogie :** La mise à jour de nos guides d'information (autoconsommation, stockage, démarches administratives) pour offrir une information indépendante, fiable et transparente.
- **Représentation citoyenne :** Des interventions constantes auprès des institutions et acteurs de la filière pour faire entendre la voix des citoyens producteurs.

Ce travail titanesque a un seul objectif : **tracer le futur de l'énergie dans nos maisons, une énergie fiable, propre, peu chère et solidaire.**

Appel à engagement : Nous avons besoin de vous !

Un grand merci à toutes et à tous pour votre confiance et votre engagement à nos côtés. Ensemble, continuons de faire avancer l'énergie citoyenne !

Joël MERCY

Rejoignez le GPPEP : Devenez un acteur engagé de la transition et de la justice !

Depuis des années, le GPPEP (Groupement Particuliers Producteurs d'Électricité Photovoltaïque) mène un combat essentiel **sans aucune aide ni subvention**, uniquement grâce à la force, l'énergie et le dévouement de ses bénévoles.

Aujourd'hui, face à la hausse massive des sollicitations, **plus de 100 procédures en justice lancées rien que ce mois-ci,** notre équipe doit s'agrandir.

Le combat contre les éco délinquants, les organismes financiers complices, les dérives de certains professionnels du droit et les tentatives d'escroquerie à répétition demande de nouvelles forces vives.

Le GPPEP est une grande famille solidaire et déterminée. Nous recherchons aujourd'hui **deux profils clés** pour renforcer nos deux célèbres pôles d'action :

1. La Cellule d'Aide : *L'humain et la justice au cœur de l'action*

Vous êtes le premier rempart et l'épaule sur laquelle s'appuient les victimes d'éco délinquants.

- **Missions :** Écouter, guider et accompagner juridiquement les particuliers piégés par des démarches frauduleuses.
- **Profil recherché :**
 - Qualités humaines essentielles : **empathie, respect et bienveillance**.
 - Curiosité intellectuelle et **soif d'apprendre** dans un environnement technique et juridique complexe.

2. La Cellule Technique : L'expertise et la vision d'avenir

Vous façonnez les outils de demain et accompagnez les producteurs d'énergie photovoltaïque.

- **Missions :** Anticiper les enjeux des futurs producteurs, administrer et faire vivre nos sites web avec notre nouveau webmaster, et déployer les "parcours sécurisés" sur l'ensemble du territoire national.
- **Profil recherché :**
 - Appétence pour le web, les technologies ou la gestion de projets.
 - Envie de structurer des solutions concrètes et pérennes pour la communauté.

Pourquoi nous rejoindre ?

- **Un impact direct et concret :** Vous aidez directement des familles en détresse et assainissez le secteur des énergies renouvelables.
- **Une aventure humaine :** Vous intégrez une équipe passionnée, chaleureuse et solidaire.
- **Une montée en compétences :** Vous vous formez sur des problématiques juridiques et techniques à fort enjeu.

Nous avons besoin de vous. Venez faire la différence à nos côtés !

Merci de relayer sur vos réseaux et vos connaissances

Joël MERCY

Mais encore...

- **Agrément national de défense des consommateurs :** Afin de mieux accompagner ses adhérents et les producteurs du photovoltaïque résidentiel, le GPPEP a déposé une demande d'agrément national pour devenir une association reconnue de défense des consommateurs dans le secteur des EnR. Cet agrément nous permettra d'engager des actions en justice pour éradiquer les principales arnaques (notamment la récupération de TVA ou la création de société à l'insu du client).

- **Déploiement du « parcours sécurisé » :** Le modèle du GPPEP s'étend de plus en plus en France métropolitaine, avec la Seine-Maritime et le Sud-Ouest en première ligne. Le travail reste important : si vous connaissez des associations ou des bénévoles souhaitant s'investir — y compris dans les DOM-TOM où nous espérons nous développer —, n'hésitez pas à les inviter à nous contacter.

- **Lutte contre la délinquance et le démarchage abusif :** Nous poursuivons nos actions contre les éco délinquants, mais aussi contre les sociétés qui servent d'apporteurs d'affaires à des cabinets d'avocats peu scrupuleux. Transmettez-nous vos signalements à l'adresse **aide@gppep.org**.

- **Fin de l'Obligation d'Achat (OA) :** L'échéance approche pour beaucoup d'entre vous. Le GPPEP a fortement anticipé le sujet : contactez-nous dès que possible pour éviter le pic de demandes prévu pour 2028.

- **Autoconsommation collective :** Le secteur prend son envol. Si vous souhaitez participer à des projets ou en savoir plus, signalez-vous auprès de nos équipes.

- **Appel aux bénévoles :** Nous cherchons des bénévoles à Paris (et partout en France) pour nous représenter et faire avancer nos actions. Rejoignez-nous !

Joël MERCY

FIN DE L'ASSOCIATION INSOCO

Une page se tourne pour le photovoltaïque engagé.

Après plus de 13 ans d'existence, l'association INSOCO vient de disparaître. Créée par le GPPEP, INSOCO laisse derrière elle le souvenir fort d'un engagement sincère auprès de milliers de petits producteurs, accompagnés au fil des ans par des professionnels respectueux de leur travail et de leurs clients.

Un partenariat historique et 100 % bénévole : Pendant plus d'une décennie, le GPPEP et INSOCO ont travaillé main dans la main pour soutenir les producteurs orphelins de leur installateur ou victimes d'éco délinquants, un travail d'ombre et de terrain, guidé par le seul intérêt des citoyens.

Pourquoi cette fin ? La disparition d'INSOCO s'explique par plusieurs facteurs :

- L'émergence de nouvelles structures dans le paysage photovoltaïque,
- La baisse du nombre de professionnels dans le PV résidentiel,
- La lassitude légitime de bénévoles qui ont donné sans compter leur temps et leur énergie depuis des années,
- La goutte d'eau : le comportement d'un ex-professionnel du secteur, rémunéré pour gérer la communication mais qui n'a rien produit.

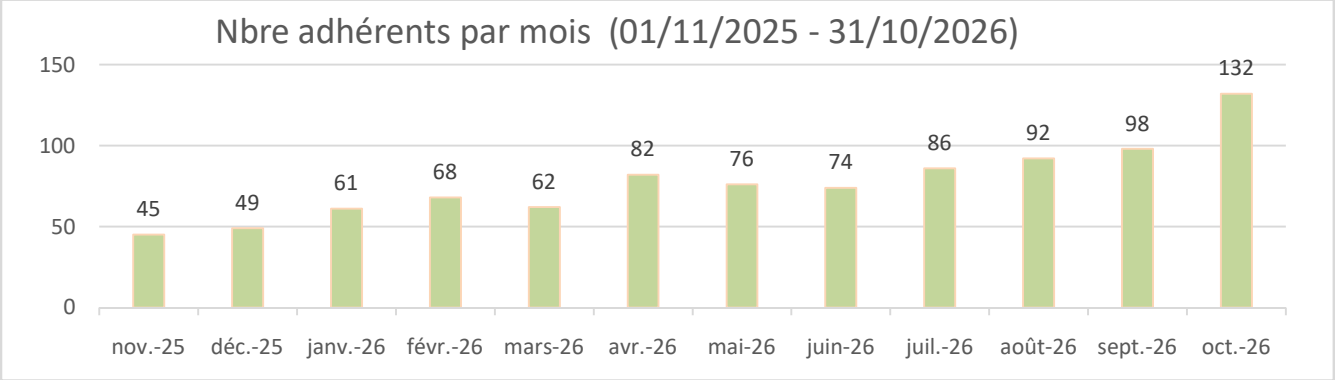
L'engagement, lui, ne s'arrête pas. Il ne faut garder ni regret ni tristesse : si l'association s'éteint, le nom, le site et l'expertise perdurent. L'ensemble de ces compétences réintègre le GPPEP, de nouvelles têtes mais toujours dans le cadre d'une démarche à but non lucratif dédiée à la défense des producteurs et de leurs droits.

Pendant que certains parlent, le GPPEP continue d'agir.

Joël MERCY

Le mot du trésorier (*15750 Adhérents au 31/10/2026)*

Au cours des 12 derniers mois, vous avez été nombreux à nous rejoindre



❤ Lors des 12 derniers mois, les bénévoles du GPPEP ont totalisé 12800 heures au service de vos sollicitations ainsi qu'à la promotion du photovoltaïque. Nos moyens financiers sont vos contributions et nous vous en remerciant.

Vos dons et cotisations permettent à notre association de fonctionner au quotidien, ils financent notamment :

- Le **secrétariat** (prestations de services)
- Les **fournitures administratives**
- Les **locations logicielles (licences CRM, logiciel de visioconférence)**
- Les **prestations informatiques (mises à jour de sécurité, gestion de l'hébergeur)**
- Les **frais de mission (nos représentations dans les instances du PV)**
- Les **assurances**
- Les **frais postaux et télécommunications**

<u>Comment nous aider</u> ?

L'adhésion au **GPPEP** n'est pas soumise à un renouvellement automatique, nous ne recevons **aucune subvention publique**, nos seules ressources proviennent **de vos cotisations et de vos dons**.

Comme chaque année, nous faisons appel à votre générosité : **sans vos contributions, nous ne pourrions pas mener à bien notre mission bénévole.**

Bon à savoir : vos dons sont **éligibles à un reçu fiscal**, selon les règles de déduction précisée ici :

☞https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426

<u>Pour faire un don</u>

Connectez-vous à votre espace adhérent GPPEP :

☞https://adherent.gppep.org/connexion

Exemple : un don de **60 €** vous donne droit à une **réduction d'impôt de 66 %** ; il ne vous coûte que **20 €**

en cas d'oubli de mot de passe :

https://gppep.org/wp-content/uploads/2022/11/Mot-de-passe-oublie.pdf

Vous pourrez **éditer votre reçu fiscal** depuis votre espace adhérent, **après validation du don**.

Le système est entièrement **sécurisé** : vos données bancaires **ne sont jamais mémorisées**.

⚠ À noter : *les paiements par carte bancaire **sans Certicode** peuvent être refusés par certaines banques.*

<u>Paiement par chèque</u> : *envoyer votre chèque à* **:**

Association GPPEP – chez Roger Zenss
11, rue de l'Altenbach
68730Michelbach-le-Bas

Merci encore pour votre **soutien fidèle** et votre **engagement solidaire**.

C'est grâce à vous que le GPPEP continue d'avancer et d'aider, jour après jour.

Roger ZENSS

CELLULE TECHNIQUE

Le GPPEP lit l'avenir dans le marc de café, et tout n'est pas noir

Le gouvernement remet en cause les contrats signés pour les « grosses » productions concernant les contrats S06/S10 sans s'attaquer pour l'instant au résidentiel, bien que ça le démange un peu.

Simplement pour l'instant il est plus facile de s'attaquer à 1000 ou 2000 gros contrats qu'à 100000 petits contrats. Mais il ne faut pas s'y méprendre notre tour va venir.

Dans un avenir proche, sous couvert de flexibilité et de pilotage des installations, le droit d'injecter dans le réseau va être sinon restreint, au minimum soumis à des conditions de pilotage au bénéfice du réseau. La mise en œuvre de cette flexibilité nécessite des équipements et s'appuiera sur des agrégateurs privés.

Nous allons voir disparaître les CACSI, (convention sans injection), les CAE avec don du surplus, en un mot voir le désengagement des services publics. Ce n'est pas gratuit, devinez qui va payer ?

Indemnité de résiliation des contrats en Obligation d'Achat: la révision envisagée des indemnités de résiliation des contrats en Obligation d'Achat en cas de rupture par le producteur est une bonne chose, mais attention à la tentation du gouvernement d'en faire un outil pour se débarrasser des contrats anciens trop rémunérés, mais de conserver les S21 au tarif dérisoire de 1,1 cts€/kWh..

Sur le plan politique et les élections à venir, il est envisageable de voir arriver au pouvoir des décideurs ayant l'objectif de s'attaquer frontalement aux Enr dont le photovoltaïque résidentiel. Ils réaliseront leur erreur trop tard.

Face à tout cela, le GPPEP reste optimiste !

Nous devons nous adapter à ces situations changeantes. Cela conforte même la vision partagée depuis des années par le GPPEP et qui façonnera l'avenir : ne nous soucions pas de ce que va nous apporter ou pas apporter l'état : le photovoltaïque résidentiel n'a RIEN à attendre de l'état, il se débrouillera bien tout seul. Le photovoltaïque est une énergie mature, efficace, peu chère, facile et rapide à mettre en œuvre, elle survivra donc à toutes les attaques, surtout dans sa forme résidentielle qui fait vivre les territoires.

. Avec 15/20 ans pour construire une centrale nucléaire, 5 ans pour l'éolien ou le gros PV, 2 mois pour le PV résidentiel, ce dernier reste pour les prochaines années la seule solution pour faire face à l'électrification massive des usages déjà engagés.

Quel conseil donne le GPPEP ?

Les coûts du photovoltaïque sont au plus bas, les équipements bien choisis voisinent les 30 ans de vie, la qualité et la sécurité des installations sont au top, bien sûr il faut faire selon ses moyens, et surtout ses besoins présents et futurs (vous aussi vous basculerez vers le tout électrique). S'équiper d'une installation photovoltaïque pour sécuriser son avenir énergétique est aujourd'hui comme demain une excellente initiative.

Jean- Paul CARPENTIER

CELLULE TECHNIQUE

L'année 2026 fut comme 2025, pleine de suspens et de rebondissement dans la politique des ENR, les réglementations et la démocratisation du stockage résidentiel.

C'est pourquoi notre équipe travaille cette année à vous préparer un nouveau guide autoconsommation incluant les évolutions réglementaires, les différentes options accessibles au petit producteur pour gérer sa production, tant en terme de matériel pouvant permettre de faire évoluer votre installation, que pour trouver des solutions sur le marché de l'électricité pour votre production.

L'arrêt du subventionnement de la filière obligation d'achat incite désormais à orienter son installation sur l'autoconsommation maximisée ; le jeu sera dorénavant de produire uniquement pour ces besoins.

Pour les installations qui sont trop dimensionnées, il faudra les orienter vers du stockage ou des acheteurs alternatifs.

La vente totale pour les installations de moins de 9 kWc n'existe plus et jusqu'à 100 kWc bloquée à 1.1 cts du kWh.

Pour la vente de surplus, c'est à présent le même tarif jusqu'à 100 kWc, sans aucune prime à l'installation.

La fin des premiers contrats « obligation d'achat » est là, et ce guide vous aidera à aborder toutes les questions à vous poser pour maintenir en fonctionnement votre installation.

Quelles options s'offrent à vous ? Puis-je encore vendre ma production ou l'utiliser personnellement ? Dans quelle condition ? A qui ? Quelles démarches et/ou modifications à apporter à mon installation ?

Le GPPEP, toujours soucieux de la sécurité des personnes et des biens, est actuellement en discussion avec l'association PROMOTELEC, pour envisager un partenariat, afin de publier des informations de sécurité, simples et accessibles aux néophytes, sur les installations photovoltaïques et le stockage.

Lucie DIDIER

EDF OA

Rappel :

Depuis le 28 mars 2025, La vente en totalité pour une installation de puissance P ≤ 9 kWc, est supprimée.

Depuis le 05 juin 2026 :

- Tarif unique de 1,1 c€/kWh. Indexé à 2% chaque année.
- Il n'existe plus de prime à l'investissement.
- Il existe d'autres acheteurs d'électricité :
 https://www.enedis.fr/liste-des-acheteurs-delectricite

- Le tarif d'achat est de quelques centimes d'euros.

Attention aux prix négatifs qui pourraient impacter les revenus du producteur.

Le GPPEP ne trouve plus pertinent de vendre sa production, à EDF OA ou aux autres acheteurs.

La règle qui suit devrait être la norme :

- Production
- Autoconsommation
- Stockage (facultatif)
- Zéro injection ou ACC

Jean Luc JOSIEN

La cellule d’aide : une équipe de bénévoles engagés

La cellule d’assistance du GPPEP s’appuie sur une équipe de bénévoles, **Bérengère**, **Tina**, **Ange**, **Michel**, qui dédient une part significative de leur temps à défendre et à accompagner les victimes de pratiques commerciales abusives.

Une équipe qui évolue

Cette année a été caractérisée par plusieurs évolutions au sein de notre équipe, en particulier le départ de deux bénévoles particulièrement engagées.

Après de nombreuses années dédiées à l'accompagnement des victimes, et plus particulièrement au suivi des rétractations, **Nanou** a décidé de s'accorder un repos bien mérité.

Betty a également pris la décision de mettre un terme à son engagement afin de consacrer davantage de temps à elle-même et à sa famille.

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude pour toutes ces années de disponibilité, de bienveillance et de dévouement. Nous sommes reconnaissants de leur contribution et nous leur souhaitons à toutes les deux une excellente continuation.

Claudine, qui était jusqu'à présent responsable de la cellule d'aide, a manifesté le désir de se décharger de cette fonction afin de s'investir dans d'autres initiatives au sein du GPPEP. Nous lui témoignons notre profonde reconnaissance pour le travail effectué et pour son dévouement envers les victimes.

C'est désormais **Stéphane**, déjà très impliqué au sein de la cellule, qui assume la responsabilité. Nous lui souhaitons une excellente réussite dans ses nouvelles responsabilités.

Nous sommes heureux d'accueillir **Didier**, que nous avons rencontré lors de notre assemblée générale en juin 2026, et qui a rejoint notre équipe en septembre, ainsi qu'**Olivier** en octobre 2026.

Nous leur adressons nos salutations et les remercions d'avoir choisi de consacrer du temps et de leurs compétences à notre association.

Une activité en constante augmentation

Les pratiques commerciales abusives dans le secteur continuent de toucher de nombreux consommateurs, notamment des ménages modestes ou des personnes en situation de vulnérabilité. Cette réalité se traduit par une augmentation régulière des sollicitations adressées au GPPEP :

- **1 030 demandes en 2024**
- **1 308 demandes en 2025**
- **1 494 demandes au 14 octobre 2026**, alors que l’année n’est pas encore terminée !

Cette augmentation de 45 % par rapport à 2024 illustre la notoriété croissante du GPPEP, ainsi que la confiance que les consommateurs témoignent envers notre association et l'engagement de ses bénévoles.

De nombreuses interventions ont ainsi conduit à l'annulation de contrats ou à l'octroi de remboursements, parfois partiels, offrant des résultats tangibles aux individus concernés.

Des missions diversifiées au service des personnes victimes.

Le rôle des volontaires va au-delà d'un simple conseil. Chaque requête requiert une écoute attentive ainsi qu'une analyse approfondie de la situation.

Il convient tout particulièrement d'analyser les contrats, les devis, les conditions de financement de même que les documents fournis aux consommateurs dans le but d'identifier d'éventuelles irrégularités.

Les bénévoles interviennent à différents niveaux :

- **Conseil et accompagnement personnalisé**, pour aider chaque victime à comprendre sa situation et les recours envisageables.
- **Assistance administrative et technique**, avec la constitution des dossiers et la rédaction de courriers de contestation ou de réclamation.
- **Orientation vers les interlocuteurs compétents**, notamment les avocats, experts, et médiateurs.

Un travail particulièrement complexe en cas de liquidation judiciaire

Quand une entreprise est mise en liquidation judiciaire, les victimes sont dans une situation d'incertitude totale. Les contacts ne donnent plus suite ; dans l'éventualité où un liquidateur serait désigné, obtenir une réponse de sa part s'apparente à un défi considérable. De nombreux mois d'attente, souvent, pour un résultat peu satisfaisant.

Fréquemment, il faut rechercher les coordonnées de l'assureur en responsabilité décennale de l'entreprise. Une quête longue, épuisante et qui ne se conclut pas toujours.

Cette assistance offre aux victimes la possibilité de ne pas se retrouver isolées face à la disparition de l'entreprise responsable, tout en préservant une lueur d'espoir quant à une éventuelle réparation.

Une charge de travail qui ne se limite pas aux nouvelles demandes

Il convient de souligner que les chiffres d'activité ne représentent qu'une fraction du travail effectivement réalisé.

Aux nouvelles demandes reçues quotidiennement s'ajoute le suivi des dossiers ouverts les années antérieures, dont certains demeurent en cours pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Les relances, les échanges avec les divers intervenants, les recherches complémentaires ainsi que le suivi des procédures constituent autant de démarches qui s'ajoutent au traitement des nouvelles demandes. Les bénévoles se doivent donc de concilier l'accueil de nouvelles victimes avec la continuité des actions déjà entreprises.

L'activité est un investissement important, d'autant plus remarquable qu'elle est assurée de manière bénévole.

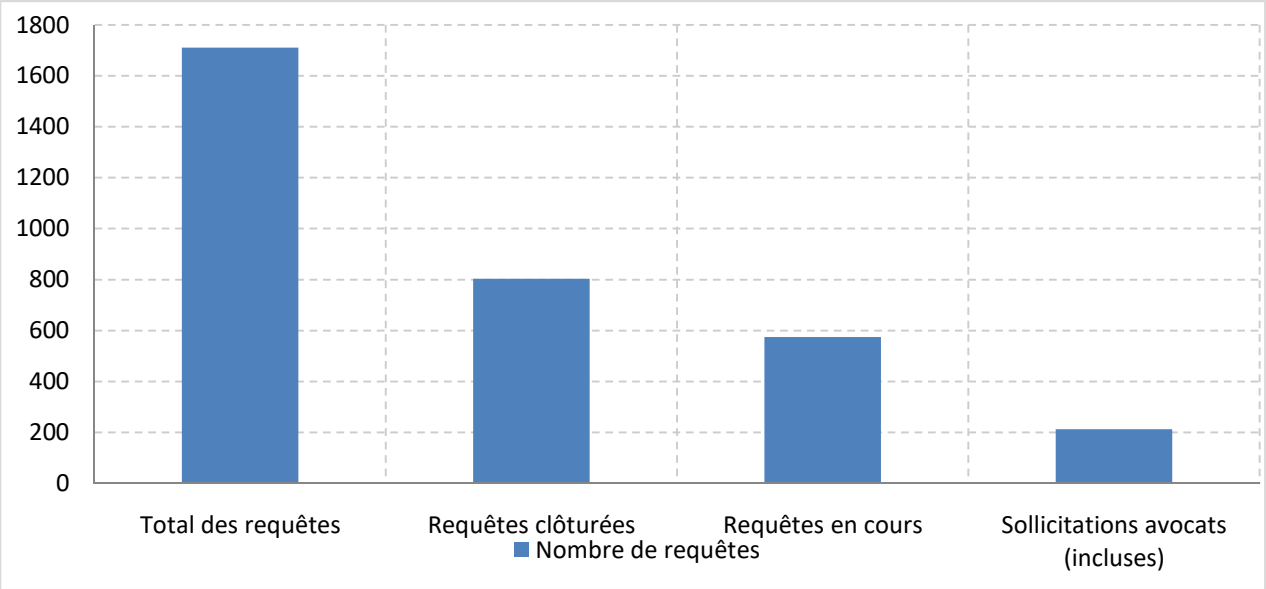
Un engagement humain qui fait la force du GPPEP

Derrière chaque dossier se trouve une personne ou une famille faisant face à des difficultés parfois considérables, tant sur le plan financier que moral.

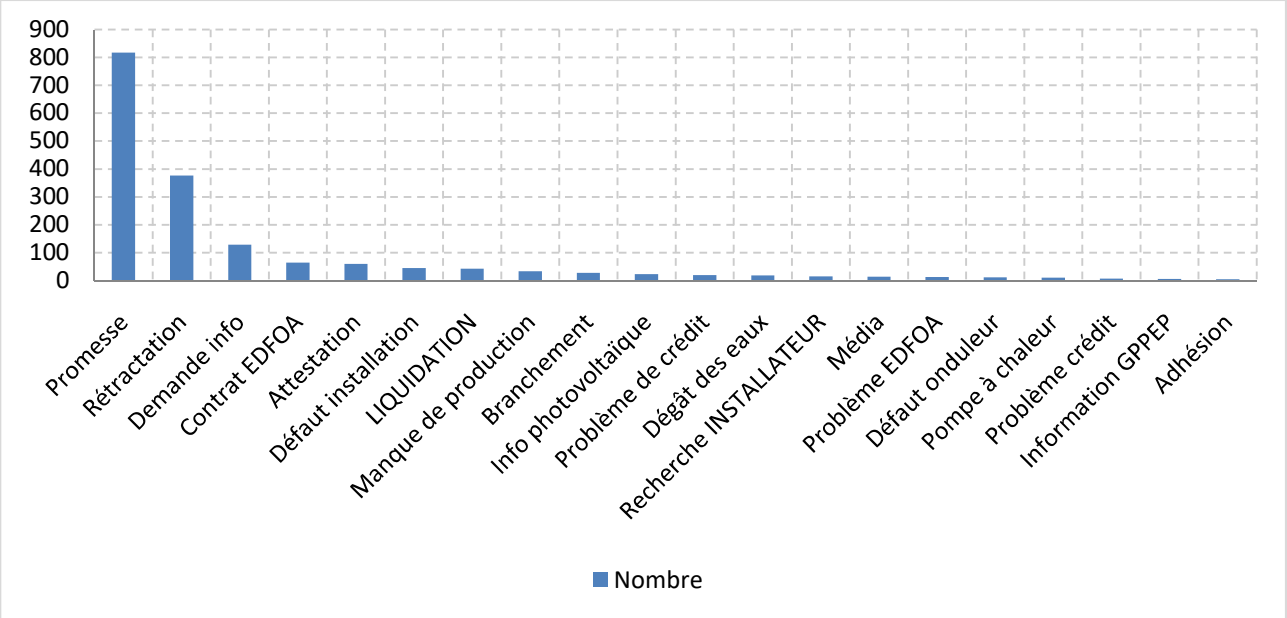
Ainsi, la performance de la cellule d'assistance ne se limite pas au nombre de demandes traitées ou aux résultats obtenus. Il se manifeste également par le temps dédié à l'écoute, à l'apaisement, à l'explication et à la recherche de solutions.

C'est grâce à la mobilisation, aux compétences et à la solidarité de ses volontaires que le GPPEP peut continuer à accomplir cette mission cruciale de protection des consommateurs. Leur travail, fréquemment discret et peu apparent, mérite d'être pleinement reconnu et salué.

Entre le 1er octobre 2025 et le 30 septembre 2026, le nombre de requêtes :



Les problématiques



Claudine et Stéphane

Droit de rétractation dans les foires et salons

Constat

En France, un achat conclu à distance (internet, démarchage téléphonique) bénéficie de 14 jours de rétractation. Le même achat signé sur le stand d'une foire ou d'un salon n'en bénéficie pas, sauf crédit affecté.

Conséquence : une projection GPPEP porte à + de 300.000 personnes le nombre de victimes, chaque année, de mauvaises pratiques.

Ne pas protéger ses concitoyens est une décision française: 70% des Etats membres de l'Union Européenne reconnaissent ce droit, mais la France figure parmi les 8 Etats ne le reconnaissant pas.

Objectif GPPEP

Accorder un droit de rétractation aux achats effectués dans les foires et salons français.

Actions réalisées depuis la lettre des ENR n°28

- **10/2025 – <u>Relance du Sénat</u> :**
 - demande d'adoption de la proposition de loi n°55 (délai de rétractation de 14 jours pour les achats d'au moins 1 000 €),
 - communication, à chaque élu, du nombre de victimes régionales annuelles en l'absence d'action de sa part.
- **12/2025 – <u>Alertes de la Commission Européenne</u> :**
 - diffusion études GPPEP auprès des 104 membres de la Commission chargée de la protection des consommateurs,
 - demande d'accélération du traitement de la plainte GPPEP,
 - demande de soutien des députés français au parlement européen.
- **01/2026 – <u>Relance du Sénat</u> (« *Urgence d'Adopter la PPL n°55* »)**
- **05/2026 – <u>Contestation du classement sans suite de la plainte</u> déposée en 2022 auprès de la Commission Européenne : instruction rouverte.**
- **06-10/2026 - <u>Plan d'action Sénatoriales 2026</u> :**
 - Alerte de 310 maires proches de métropoles organisatrices (« *Protéger vos administrés : demandez à vos sénateurs de soutenir la PPL n°55* »),
 - Relance des 348 sénateurs en place/nouveaux élus/réélus : « *PPL n°55 : un engagement concret et sans coût pour protéger les consommateurs* »

Plainte contre l'État pour non transposition de directive UE

Toujours en cours d'instruction... depuis 2022… Une version anglophone de l'étude ci-dessus va être diffusée en novembre aux parlementaires européens chargés d'instruire cette plainte, afin d'illustrer l'impact de l'inaction dans ce domaine.

Echanges avec les associations de défense des consommateurs

- La lettre d'information n°003 a été diffusée en septembre à 13 associations françaises de consommateurs, afin de les informer des actions réalisées par le GPPEP et de leur proposer de s'associer à notre démarche.
- Les actions du GPPEP ont été présentées dans un bulletin UFC local et dans la Newsletter de l'Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs.

Christian Auloy